



Saisie attribution abusive

Par **Amira93**, le 13/03/2024 à 20:37

Bonjour,

J'ai reçu le 8 mars dernier une dénonciation de saisie d'attribution qui a pour effet de bloquer une somme de 500 euros.

En consultant mon compte bancaire j'ai remarqué qu'il y'avait deux saisie qui ont été effectués pour la somme de 500 euros pour laquelle j'ai reçu la dénonciation et une autre somme de 600 euros saisi le 6 mars qui correspond à aucune dénonciation. Est ce qu'on peut considérer cette deuxième saisie comme abusive? Car le montant de ma dette initiale est de 500 euros.

J'ai donc pris contact avec le commissaire de justice ayant effectué l'opération qui a accepté de procéder à la main levée des deux montants bloqués après avoir payé le montant de ma dette sur leur site.

Mais je veux savoir si je peux saisir le juge pour dénoncer la deuxième saisie qui a été abusive et qui a engendré des frais supplémentaires par ma banque pour lesquelles je devrais m'acquitter. Comment je peux procéder dans ce cas?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **Marck.ESP**, le 13/03/2024 à 22:14

Bienvenue ici.

Que l'erreur provienne de la banque ou du commissaire de justice, c'est là où le fautif qui doit en assumer la conséquence.